

L'ECHO des MARMOTTES

Juillet 2009

JUSSY

N°23

Protégeons notre zone de captage des eaux !

Ce numéro spécial de l'Echo des Marmottes a pour but **d'expliquer à tous** les raisons qui ont poussé le Conseil municipal de Jussy à s'opposer à l'implantation d'une zone commerciale de 2000 m² et d'une station service à côté du Bricorama sur le site d'Escolives. Le rôle d'une municipalité soucieuse de protection de l'environnement et de développement durable est d'avoir une **vision à long terme de la gestion d'un territoire** et de **préserver pour l'avenir des ressources fragiles et précaires comme l'eau**. Les décisions doivent être prises en dehors de toutes considérations commerciales à court terme.

Lettre ouverte au Conseil Municipal d'Escolives Sainte Camille

Chers collègues,

Votre village d'Escolives Sainte Camille héberge une zone de captage importante (primordiale) où se rejoignent le captage de la plaine du Saulce, celui de Jussy et le votre. Cette situation vous confère une énorme responsabilité, celle de préserver au maximum une ressource en eau si précieuse et si fragile.

Or nous apprenons avec stupéfaction et effarement que, malgré les avis négatifs de tous les services de l'état (DDEA, DASS, ABF), la Commission Départementale d'Aménagement Commercial vous accorde l'implantation d'une grande surface avec une station service quelques dizaines de mètres en amont de notre captage.

Contrairement à ce que nous vous avons réclamé, c'est en catimini, dans le secret le plus complet que cette demande a été faite. Votre Conseil Municipal n'en a même pas débattu et une partie de vos conseillers n'a été mis au courant qu'une fois l'accord obtenu. Vous conviendrez que de telles méthodes ne peuvent que provoquer notre désapprobation et accroître nos inquiétudes.

Nous estimons que le débat est indispensable autant au sein de votre commune qu'avec les communes concernées par la totalité du captage de la Plaine du Saulce.

Vous allez bitumer des dizaines de mètres carrés supplémentaires qui récolteront une pollution supplémentaire et quotidienne due à la circulation accrue des véhicules. Vous installez une station service, risque de pollution majeure (fuites lors de remplissage ou incendie) sur une zone déjà très vulnérable. Sans énumérer tous les risques encourus, pourquoi les prendre et les faire courir à autant de monde ?

Ce débat indispensable que vous n'avez pas proposé, nous le portons aujourd'hui sur la place publique et souhaitons que vous l'organisiez très rapidement au sein de votre conseil, quand tout un chacun sait aujourd'hui reconnaître l'importance de l'environnement, de l'eau et de leur qualité dans nos prises de décision. Que chaque citoyen puisse ainsi être informé et être juge d'une situation à haut risque en toute transparence.

Avec toute notre colère
Le Conseil Municipal de Jussy

Quel est le rôle de l'association de la Plaine du Saulce ?

L'association de la Plaine du Saulce regroupe les collectivités et acteurs privés pour définir et mettre en oeuvre un projet commun de protection des captages de la Plaine du Saulce. Les captages de la Plaine du Saulce contribuent à l'alimentation en eau potable de 60 000 personnes, dont une large partie de l'agglomération d'Auxerre. L'association travaille sur le territoire du bassin d'alimentation des captages (10 000 hectares) auprès des agriculteurs, des artisans et des collectivités. Ses missions sont de sensibiliser, conseiller, accompagner les projets pour le compte des collectivités membres de l'association. Deux outils sont développés : le contrat rural (Agence de l'eau Seine-Normandie) et le CTE (Etat). L'association de la Plaine du Saulce reçoit le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, des communes et groupements de communes adhérentes, du Conseil général et du Conseil régional. *La zone de captage de Jussy est comprise dans le périmètre de la Plaine du Saulce.*

Réaction de Denis Roycourt, Conseiller municipal

Vice président communauté de communes de l'Auxerrois, chargé de l'environnement.

« Je suis en colère.

Depuis les années 90, les écologistes ont dénoncé la montée de la teneur en nitrates dans les captages auxerrois.

En 1994, les taux de nitrates ont dépassé les normes de potabilité. Un débat de société a été lancé et, sur proposition de l'Agence de bassin et des écologistes, un projet territorial fut esquissé.

Toutes les communes concernées, solidaires face à cette pollution collective, se sont engagées avec les agriculteurs dans une politique contractuelle innovante.

Cette action coûte, depuis 1995, 82 000€ annuels à la Communauté de l'Auxerrois ; mais elle a permis d'enrayer la montée des nitrates jusqu'à 2007.

Pourtant devant la menace de nouvelles pollutions, d'origine industrielle cette fois, et l'échec des tentatives pour trouver de nouvelles ressources en eau, il faut se rendre à l'évidence : **la protection des captages existants constitue la seule solution et s'impose comme une priorité collective.**

C'est dans ce but que nous venons de signer un **contrat global avec l'Agence de l'eau et un contrat d'excellence avec le Conseil Régional**, et que la C.A a lancé une politique d'achat des terres les plus vulnérables pour y installer des agriculteurs bio.

L'avenir de notre eau potable est très concrètement entre nos mains.

Dans un tel contexte, il est scandaleux que Madame le maire d'Escolives puisse imaginer installer un Intermarché avec une station à essence dans cette zone de captages, si déterminante pour la qualité de l'eau de dizaines de milliers de consommateurs, simplement pour « récupérer de la taxe professionnelle et de l'emploi » !

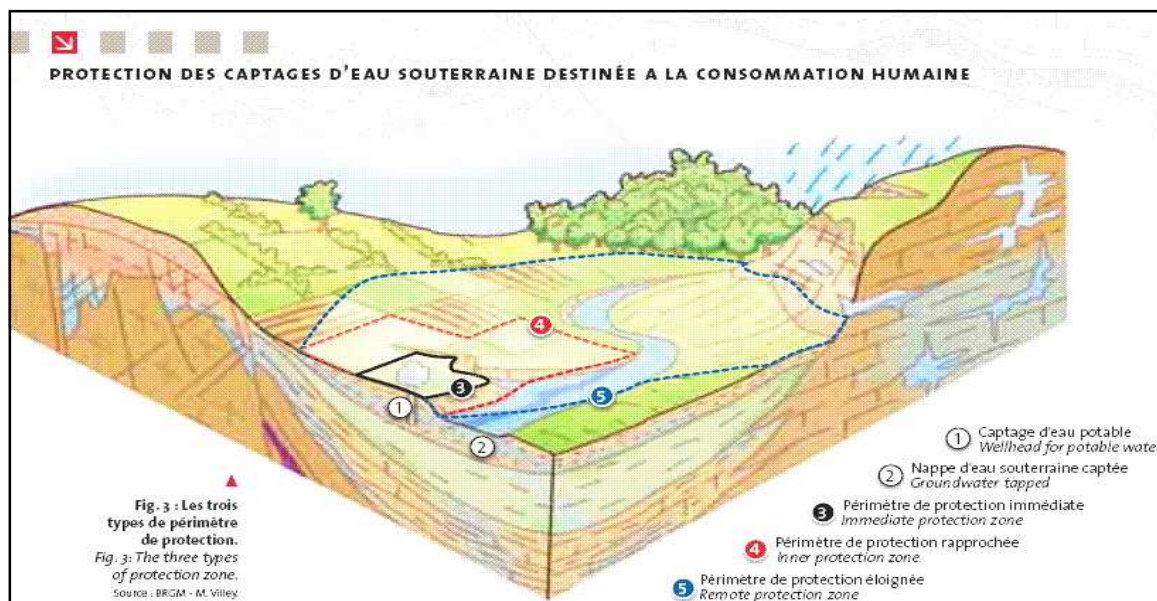
Par cette action unilatérale elle ruine avec mépris tous les efforts consentis depuis quinze ans ; elle prend le risque de polluer la ressource en eau de 60 000 habitants. J'invite tous les citoyens à adresser à la municipalité d'Escolives leur facture d'eau minérale.

Quant aux représentants des Consommateurs et d'une association de développement durable siégeant à la CDAC, ils ont totalement failli à leur mission en votant pour un tel projet, et ne sont plus dignes de leur fonction.

Oui, je suis en colère qu'après le Grenelle de l'environnement, de tels agissements et de tels modes de gestion perdurent. La qualité de l'eau est menacée dans tout le département, et cette ressource vitale n'appartient à personne : elle est le bien de tous et tous se doivent de la préserver. »

Pourquoi protéger une zone de captage.

En France, plus de la moitié de la population est alimentée en eau potable grâce aux nappes d'eau souterraine. Face au risque de contamination accidentelle des captages d'eau potable, les périmètres de protection constituent l'outil réglementaire de base. Il reste néanmoins d'importants efforts à faire pour assurer la protection de l'ensemble des captages existants et au-delà, pour préserver voire restaurer la qualité des ressources en eau souterraine. L'eau est indispensable pour le maintien de toute forme de vie sur la Terre, mais c'est également un puissant vecteur de transport de nombreuses maladies et de toutes sortes de produits nuisibles ou toxiques pour la santé humaine.



D'une manière générale, l'efficacité des périmètres de protection est fortement conditionnée par l'adéquation entre le niveau de protection recherché, le degré d'urbanisation existant avec ses risques de pollutions potentielles et les caractéristiques des réservoirs concernés (aquifères et eaux de surface associées).

Législation

La protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine est aujourd'hui au centre d'un certain nombre de préoccupations et d'évolutions récentes de la législation, notamment en France (loi de politique de santé publique de 2004. Plan national santé environnement). La directive cadre européenne sur l'eau a rappelé l'importance de protéger ces captages d'eau et le fait que cette protection devait s'effectuer à deux niveaux, d'une part, à celui de la ressource dans son ensemble et d'autre part, au droit de la zone de captage sur une étendue qu'il faut définir.

Toujours plus !

Densité commerciale par habitant

⇒ Auxerre : 6ème place nationale

Densité commerciale en alimentation par habitant

⇒ Auxerre : 3ème place nationale

Sources : IFLS/ESTEM2003

Avons-nous vraiment BESOIN de tout cela ?

Station service et pollution

Extrait d'un rapport de la DRIRE de Bourgogne juin 2007

« La DRIRE rappelle que le principal risque de l'exploitation d'une station-service est l'incendie et que ce type d'accident peut être brutal et rapide. Le risque de pollution des eaux souterraines ou de surface, ainsi que la pollution atmosphérique liée aux composés organiques volatils (COV) émis par l'essence, sont deux autres aspects importants à prendre en compte pour ce type d'installation.

Les composés organiques volatils figurent parmi les gaz qui sont à l'origine des pics d'ozone. »

www.bourgogne.drire.gouv.fr/.../stationservice/stations%20service.doc

Extrait compte rendu Conseil Municipal d'Escolives Sainte Camille du 25 juin 2009

III – COMPTE RENDU C.D.A.C. (Intermarché)

Mme le Maire fait le compte rendu au conseil municipal de la commission CDAC (Commission Départementale pour l'Aménagement Commercial) qui s'est déroulée le lundi 22 Juin concernant l'autorisation d'implantation d'un INTERMARCHÉ à côté de Bricorama. Plusieurs Conseillers considèrent n'avoir pas été suffisamment informés du projet et sont surpris de l'absence de débat précédant la CDAC.

M. D'Annoux exprime son opposition sur les plans économique et écologique (zones de captage) en rappelant la signature du contrat global d'excellence avec l'association de la plaine du Saulce, en insistant sur le risque majeur que représente l'implantation d'une station service. D'autre part cette implantation se situe dans la zone protégée de l'église, du Château de Bellombre.

La séance est suspendue le temps d'une intervention de Messieurs Jacques Toussaint (boulangier à Gy l'Evêque) et Patrick Barbotin (Maire de Jussy intervenant à titre personnel) qui apportent leurs points de vue respectifs sur le projet.

Mme Alfaro rappelle aux adjoints et conseillers la possibilité de mettre à l'ordre du jour tout sujet qu'ils jugeraient utiles d'apporter au débat, ainsi que la possibilité d'accéder aux dossiers en mairie pour tous les conseillers.

Concernant la demande de permis de construire, le Conseil Municipal fera preuve de vigilance concernant le respect des prescriptions.

Sources : <http://www.escolives.fr/>

Bon à savoir

Composition de la commission départementale d'aménagement commercial de l'Yonne (CDAC) qui a accordé l'autorisation de la demande d'implantation

- Un conseiller général
- Le vice président du conseil général
- Le maire d'Escolives
- Un adjoint au maire d'Escolives
- Un représentant des consommateurs (nommé par le préfet)
- Un représentant d'association d'environnement (nommé par le préfet)
- Un représentant de la ville d'Auxerre